



01/010 - Rev A

Septembre 2019

CHARTRE ETHIQUE

Nos valeurs

La présente Charte a pour objet de formaliser les principes du Groupe VISION SYSTEMS en termes d'éthique des affaires. Ces principes font naturellement partie de la culture de VISION SYSTEMS basée sur les valeurs de respect, loyauté, engagement et transparence partagées au sein de l'entreprise.

Garantie de qualité et de conformité de nos produits

Le Groupe VISION SYSTEMS veille au respect des exigences législatives, réglementaires et normatives en vue de proposer des produits et services conformes aux performances attendues et validés selon les spécifications de ses clients. Les produits du Groupe VISION SYSTEMS sont validés et certifiés selon les normes les plus contraignantes sur leurs marchés.

Lutte contre la corruption

Le Groupe VISION SYSTEMS s'oppose à toute forme de corruption et trafic d'influence et exige de ses collaborateurs et intermédiaires (prestataires de services, agents, etc.) un comportement intègre et transparent en toute circonstance, impliquant notamment un strict respect des lois applicables dans tous les pays dans lesquels le Groupe VISION SYSTEMS est susceptible d'intervenir. Le Groupe VISION SYSTEMS a mis en place les process de validation interne nécessaires concernant les cadeaux pouvant être offerts de façon exceptionnelle et les repas d'affaires.

Respect du droit de la concurrence

Le Groupe VISION SYSTEMS rejette toute action concertée illégale, entente avec des tiers ou comportement pouvant empêcher une concurrence loyale. Les avantages concurrentiels du Groupe VISION SYSTEMS résultent de ses propres performances en termes de qualité, d'innovation, de prix compétitifs et de transparence pour ses clients.

Conflits d'intérêt

Le Groupe VISION SYSTEMS a mis en place des process de validation interne permettant de veiller à ce que chaque décision prise par ses collaborateurs le soit dans le seul intérêt du Groupe. Dans le cadre du devoir de loyauté envers le Groupe VISION SYSTEMS, il appartient à chaque collaborateur d'informer sa hiérarchie ou les ressources humaines de tout intérêt privé susceptible d'être en conflit avec ceux du Groupe.



Sincérité des comptes

L'ensemble des comptes du Groupe VISION SYSTEMS, y compris les comptes consolidés, est certifié par un commissaire aux comptes. Les comptes du Groupe VISION SYSTEMS reflètent de façon fidèle, complète et exacte l'ensemble de ses activités dans chacune de ses filiales. Le Groupe VISION SYSTEMS a également mis en place les processus de trésorerie nécessaires en vue de garantir la justification de l'origine ou l'emploi de toute somme d'argent. Une revue mensuelle a lieu dans chaque Business Unit pour analyser tout écart par rapport à l'historique et au budget.

Confidentialité des informations

Le Groupe VISION SYSTEMS interdit l'utilisation non autorisée ou la divulgation d'informations considérées comme confidentielles et appartenant à l'une des sociétés du Groupe ou à l'un de ses cocontractants (prospects, clients, fournisseurs, partenaires, etc.). Chaque collaborateur est tenu à un devoir de discrétion sur ces informations confidentielles, même après avoir quitté le Groupe. Un accord de confidentialité est signé à chaque nouvelle relation commerciale significative.

Respect de la législation du travail

Le Groupe VISION SYSTEMS :

- encourage le dialogue social et invite ses collaborateurs à s'exprimer librement dans le respect de ses valeurs ;
- veille à ce que ses collaborateurs soient traités avec respect et ne subissent aucun harcèlement moral ou sexuel ;
- met en place tous les moyens en vue de garantir un environnement de travail adapté pour ses collaborateurs et s'engage à faire progresser en permanence ses performances dans le domaine de l'hygiène, la santé et la sécurité ;
- respecte strictement la législation applicable aux droits de l'homme interdisant le travail des enfants et le travail forcé et interdit toute discrimination et le recours à toute forme de travail illicite.

Respect de l'environnement

La contribution du Groupe VISION SYSTEMS au respect et à la prise en compte des problématiques liées à l'environnement fait partie de sa vocation et de sa stratégie en tant qu'entreprise citoyenne. Chaque collaborateur est responsabilisé, quel que soit son poste de travail, en vue d'adopter une démarche respectueuse de l'environnement et de faire part de ses propositions d'amélioration dans ce domaine.

Le Groupe VISION SYSTEMS s'engage à réduire au quotidien son impact environnemental.

UN Global Compact :

En tant qu'entreprise citoyenne, VISION SYSTEMS est signataire du Global Compact des Nations Unies et soutient ses dix principes relatifs au respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre toute forme de corruption.

**NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL**

